

Compte rendu sommaire
Réunion du Bureau Communautaire du Lundi 09 novembre 2020
au siège 34 Grand 'Rue à Rombas

L'an DEUX-MILLE-VINGT, le NEUF du mois de NOVEMBRE à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 02 novembre 2020.

Présents : Mesdames LAMARQUE et VANNI, Messieurs BOLTZ (sauf au point 1), FAVIER, FOURNIER, HEISER, MATELIC, MULLER, MUNIER, ROVIERO et SCHWEIZER.

Membre ayant donné procuration : M. CORRADI à Mme VANNI

Absent excusé : M. BOLTZ (au point 1)

Présents sans voix délibérative : MM. LOGNON et SERRIER et Mmes LIEBGOTT et SALIOU

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- APPROUVE, le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2020.

DB 2020-60 – Construction de 90 logements par l'OPH Metz Métropole à Clouange - Attribution de la garantie d'emprunt de la Communauté de Communes

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DELIBERE

Article 1 : Le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle accorde sa garantie à hauteur de 25 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 9 542 276,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 113533, constitué de cinq lignes du Prêt, conformément au règlement adopté le 17 juin 2014 et sous réserve de l'attribution de la garantie d'emprunt par la Commune de Clouange à hauteur de 25 %.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Bureau Communautaire s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

DB 2020-61 - Aide au surcoût foncier – Demande présentée par la Société « BATIGERE » pour l'opération de construction de 94 logements Rue du Château de Merten à AMNEVILLE

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'accorder, dans le cadre du dispositif d'aide au surcoût foncier, une subvention d'un montant de 166 000 € à la société BATIGERE pour une opération de construction neuve de 94 logements (65 PLUS et 29 PLAI), rue du Château de Merten à Amnéville,
- Et d'AUTORISER le Président à signer la convention à passer à cet effet entre la CCPOM et BATIGERE afin de formaliser les modalités de versement de cette subvention.

DB 2020-62 – Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) – Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions à des particuliers pour un montant total de 6 476 € dans le cadre de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat.

DB 2020-63 – Campagne d'isolation thermique – Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions à divers particuliers pour un montant total de 2 400 € dans le cadre de la Campagne d'isolation thermique.

DB 2020-64 - Parc d'activités communautaire « Belle Fontaine » - Cession d'un terrain à la société « CP SERVICES »

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE la cession des parcelles cadastrées – Ban de Coulange section 04 n° 91, section 06 n° 176 et n° 178, d'une superficie totale de 2 254 m² au profit de la Société CP SERVICES, domiciliée à Evry-Courcouronnes (91000), 106 place des Miroirs, ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée mais dont elle restera solidaire,
- FIXE le prix de cette cession à 23 € HT le m², conformément à l'estimation du service des Domaines en date du 12 avril 2019,
- DÉCIDE d'accorder un abaissement de prix à hauteur de 20 %, soit 4,60 €/m², ce qui ramène le prix de cession à 18,40 €/m² HT, compte tenu de l'engagement pris par la société CP SERVICES de procéder à la création d'emplois nouveaux,
- DÉCIDE de formaliser cet engagement dans le cadre d'une convention sous seing privé,
- Et AUTORISE le Président à signer tous les documents se rapportant à cette cession.

DB 2020-65 - Concours BE YOUR BOSS – Edition 2020 - Acceptation de la participation financière des entreprises - Attribution de récompenses aux lauréats

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE le versement de récompenses aux lauréats du concours, notamment par des dons provenant d'entreprises partenaires,
- ACCEPTE les dons ci-après qui seront reversés sous forme de récompenses aux lauréats :
 - o Crédit Agricole : 1000 €
 - o Culture Pain : 1 500 €

- ACCEPTE le versement des récompenses ci-après :
 - o Fiona RAGACHE (enfant mineur) pour son projet « Je ne meurs jamais » (Meilleure idée pour le Développement Durable) : 500 € (le versement sera effectué sur le compte des parents M. ou Mme Sébastien RAGACHE)
 - o Lola RAGACHE (enfant mineur) pour son projet « Medic'flash » (Grand Prix du jury) : 1 000 € (le versement sera effectué sur le compte des parents M. ou Mme Sébastien RAGACHE)
 - o Steve WEBER pour son projet « Univ'Cup » (Grand Prix des étudiants) : 250 €
 - o Jérémy OSWALD pour son projet « Univ'Cup » (Grand Prix des étudiants) : 250 €.

DB 2020-66 - Adhésion de la CCPOM à « Moselle Attractivité » - Renouvellement

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de renouveler l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle à l'Agence « Moselle Attractivité », étant précisé que la participation annuelle pour l'exercice 2020 est calculée à raison de 1,50 € par habitant,
- Et AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat encadrant le versement de cette contribution financière.

DB 2020-67 - Adhésion à l'association - « Institut Supérieur Européen de l'Entreprise et des Techniques – ISEETECH » - Renouvellement

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de renouveler l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle à l'association ISEETECH (Institut Supérieur Européen de l'Entreprise et de ses Techniques),
- Et ACCEPTE le versement d'une cotisation annuelle de 3 000,00 €.

DB 2020-68 - Dispositif d'aide aux équipements de développement durable - Versement de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions à des particuliers pour un montant total de 925 € dans le cadre du dispositif aux équipements de Développement Durable,
- Et DÉCIDE de procéder à leur versement.

DB 2020-69 - Gestion des déchets – Renouvellement des marchés de collecte des déchets ménagers – Attribution

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer les marchés suivants, dans le cadre du renouvellement des marchés de collecte des déchets ménagers, pour une durée de 1 an à compter du 2 janvier 2021, renouvelable 1 fois :
 - o Lot 1 : Collecte en porte à porte et points d'apport volontaire des déchets résiduels, à l'entreprise NICOLLIN, 39, rue Carnot, BP 106, 69190 SAINT FONS, pour un montant annuel de 1 335 155 € HT, soit 1 468 670.50 € TTC ;
 - o Lot 2 : Collecte en porte à porte et points d'apport volontaire des déchets recyclables, à l'entreprise CITRAVAL, Chemin de Ramonville, 57120 ROMBAS, pour un montant annuel de 795 145 € HT, soit 874 659.50 € TTC ;
- Et AUTORISE le Président à signer les marchés correspondants.

DB 2020-70 - Equipements multi accueils « Petite enfance » - Assistance à la mise en œuvre de la procédure de Délégation de Service Public pour la période 2022-2027 - Choix du prestataire

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de retenir le cabinet « ESPELIA » à Paris (75009) pour assister la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle dans la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public pour la gestion des 5 structures multi-accueil, pour un montant de 25 050 € TTC (avec un tarif de vacation journalier de 994 € TTC),
- Et AUTORISE le Président à signer toutes les pièces afférentes à la conclusion, à l'exécution et au règlement de cette mission.

DB 2020-71 - Relais Assistants Maternels (RAM) - Convention de fonctionnement à passer avec le Département de la Moselle - Renouvellement

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de renouveler la convention relative au fonctionnement du Relais Assistants Maternels passée avec le département de la Moselle,
- Et AUTORISE le Président à signer la convention à passer ainsi que tous les documents y afférant.

DB 2020-72 - Convention-cadre et convention de veille active et de maîtrise foncière opérationnelle passées entre la Communauté de Communes et l'Etablissement Public Foncier de Lorraine - Passation d'un avenant en vue de l'élargissement le périmètre initial

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de signer un avenant à la convention de veille active et de maîtrise foncière passée entre l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle et le Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne afin de permettre au Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne d'élargir le périmètre initial à de nouvelles emprises limitrophes nécessaires à la réalisation des projets d'aménagements prévus par le Syndicat Mixte,
- et AUTORISE le Président à signer cet avenant.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

- Tableau de bord d'activités au 31/10/2020
- Tableau de bord financier au 31/10/2020
- Tableau de bord « Ordures Ménagères » au 30/09/2020
- Tableau de bord « Opération Ravalement de Façades » au 31/10/2020
- Tableau de bord « Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat » au 31/10/2020
- Tableau de bord « Isolation thermique » au 31/10/2020
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme » au 31/10/2020
- Tableau de bord « Petite Enfance » au 30/09/2020
- Tableau de bord « Fonds de Résistance » au 31/10/2020

La séance est close à 19h25.

Rombas, le 16 novembre 2020

Le Président,



Lionel FOURNIER